



Le vice-président du Conseil régional de Bretagne
Besprezidant Kuzul-rannvro Breizh
Direction des ports, aéroports et voies navigables
Antenne portuaire et aéroportuaire de Saint-Malo
Personne chargée du dossier : *Gourmelon Fabrice*
Fonction : Chef d'antenne
Tél. : 02 99 20 52 00
Courriel : *fabrice.gourmelon@bretagne.bzh*

Monsieur Alain GUILLARD
Président de l'association OSONS !
Maison des associations
35 rue Ernest Renan
35400 SAINT-MALO

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 133299/DPAVN/APASM/FG

Rennes, le **25 MARS 2016**

Objet : Certification ISO 14001 du port de Saint-Malo

Monsieur le Président,

Par vos courriers du 27 janvier 2015 et du 3 février 2016 vous avez sollicité des précisions sur les actions mises en œuvre par la Région pour réduire l'impact des activités portuaires sur la ville de Saint-Malo. Vous avez aussi attiré l'attention de la CCI de St Malo, concessionnaire du port sur les dispersions de poussières lors des opérations de déchargement et de chargement des navires. En réponse, le Président de la CCI vous a informé par un courrier du 27 janvier dernier avoir initié une démarche pour répondre aux exigences de la norme ISO 14001.

Je vous confirme que la Région Bretagne a engagé ses concessionnaires portuaires à formaliser, par des procédures qualité, les conditions d'exploitation des ports au titre de la préservation de l'environnement. La certification ISO 14001 est aboutie à Brest, en cours à Lorient et reste un objectif à Saint-Malo.

Ces démarches sont adossées à des programmes d'investissements en matériels. Lors des renouvellements, des installations plus performantes sont privilégiées. Le remplacement de bennes et trémies prévu à Saint-Malo en 2016 et 2017 représente une dépense estimée à 200 K€.

La Région assure également la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les infrastructures portuaires dans le respect de ses engagements pour la préservation de l'environnement. Ainsi les travaux qui débutent dans l'avant-port de Saint-Malo sont réalisés sous le contrôle des administrations de l'Etat et toutes les prescriptions pour réduire l'impact des travaux sur l'environnement seront mises en œuvre.

Ces processus sont longs et pour être efficaces doivent impliquer tous les acteurs portuaires dans des actions partenariales, chacun à son niveau de responsabilité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Vice-président en charge de la mer
et des infrastructures portuaires,



Pierre KARLESKIND